

Date de création : 22/02/2022
Date de première publication : 22/02/2022
Date de version publiée : 22/02/2022
Date de début de publication : 22/02/2022
Date de fin de publication : 31/01/2023

FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AU BAFA

MESURE 19 : L'ABAISSEMENT À 16 ANS DE LA POSSIBILITÉ D'ENTRER EN FORMATION BAFA

L'âge minimum d'entrée en formation sera abaissé à 16 ans à compter du 1er juillet 2022.

La limite d'âge sera ainsi alignée sur les autres dispositifs d'engagement. Cet abaissement permettra également d'attirer plus d'adolescents déjà engagés dans des associations locales et de créer une continuité avec le SNU, moment de découverte de l'engagement.

FICHIERS SOURCES

[Dossier de presse](#)